

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2010**

Le treize novembre deux mil dix, à dix sept heures trente, le conseil Municipal de la commune de Chaon, dûment convoqué, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : Mrs Patrick MORIN, Bernard VANNIER, Thierry PFOHL, Michel PIVOIS, Michel VANNIER, Mme Pascale CAPELLE, Mrs Gérard TISON, Charles de la MESSELIER, Jean-Marc BÉRARD, Mme Nathalie BESCHON.

Absente : Mme Thérèse GAUTHIER (excusée) pouvoir à M. T. PFOHL

Convocation : le 08 novembre 2010.

Mme Pascale CAPELLE a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Maison du Braconnage – révision des tarifs
- 2 – Mise en place d'une convention pour chaque association communale
- 3 – Personnel communal au sein de la Maison du Braconnage : Création d'un CAE
- 4 – Assainissement : révision du tarif prix du m3 et mise n place d'une taxe fixe annuelle
- 5 – Informations diverses.

MAISON DU BRACONNAGE – REVISION DES TARIFS

A l'unanimité, les membres du conseil décident d'augmenter les tarifs d'entrée pour la Maison du Braconnage.

A compter du 1^{er} janvier 2011, les tarifs appliqués seront :

- **Adulte individuel** **5.00 €**(au lieu de 4.50 €)
- **Enfant individuel (6/16 ans)** **3.00 €**(au lieu de 2.50 €)
- **Groupe adulte** **4.00 €**(au lieu de 3.50 €)
- **Groupe jeune** **3.00 €**(au lieu de 2.50 €)

**MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION
DES LOCAUX DE LA MAISON DU BRACONNAGE**

Association « les Amis de la Maison du Braconnage »

Le Maire procède à la lecture de la convention pour mise à disposition des locaux de la « La Maison du Braconnage » à l'Association « Les Amis de la Maison du Braconnage », afin de la soumettre à l'approbation du conseil municipal.

Le Maire fait part également que cette association a pour but de favoriser et développer les animations, les expositions, le tourisme.

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix contre 1, les termes de la convention, et autorise l'Association les « Amis de la Maison du Braconnage » à occuper les lieux dès que possible, pour la mise en place de leur matériel ainsi qu'à la préparation de la prochaine saison touristique.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION

DES LOCAUX COMMUNAUX

Pour les Associations de la commune

Prise de connaissance de chaque convention par lecture individuelle.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ont décidé d'instaurer une convention pour mise à disposition des locaux communaux à chaque association communale à savoir :

- le Foyer Rural, le Club Sénior « Le Domino », « les Quéniaux » ainsi que la chorale « Croq'notes » (Chaon-Vannes).

Cette convention a pour but de maintenir les locaux dans un état de service agréable à tous.

FERMETURE DU POSTE AU 1^{ER} AOUT 2010 DE L'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

2^{EME} CLASSE -TEMPS COMPLET- AU SEIN DE LA MAISON DU BRACONNAGE

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident la fermeture du poste d'adjoint territorial du patrimoine – 2^{ème} classe – temps complet au 1^{er} août 2010.

- Modification du tableau des effectifs du personnel communal de la manière suivante :

Catégorie C

Filière administrative

1 adjoint administratif titulaire, 1^{ère} classe, 35/35ème

Filière culturelle

1 adjoint du patrimoine titulaire, 2^{ème} classe, 35/35^{ème}

Fermeture du poste au 1^{er} août 2010

Filière technique

1 adjoint technique 2^{ème} classe, titulaire, 35/35ème

1 adjoint technique 2^{ème} classe, stagiaire, 35/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe titulaire 17.5/35^{ème}

PERSONNEL COMMUNAL AU SEIN DE LA MAISON DU BRACONNAGE : CREATION D'UN CAE

Le maire procède à la lecture de la fiche de poste de l'adjoint territorial du patrimoine 2^{ème} classe temps complet en poste à la maison du Braconnage -en poste jusqu'au 31 juillet 2010-. Poste fermé au 1^{er} août 2010.

Afin de préparer la saison touristique pour l'année 2011 et de minimiser les frais du personnel, le conseil municipal s'est penché sur une embauche d'un contrat CAE « passerelle » (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Ainsi la commune pourrait bénéficier d'un remboursement par l'Etat à hauteur de 70% sur 21 heures hebdomadaires. A cet effet, le recrutement de l'employé(e) devra être âgé(e) de 18 à 26 ans et inscrit au pôle emploi ainsi qu'à la mission locale de Romorantin-Lanthenay.

ASSAINISSEMENT – REVISION DU TARIF DU PRIX DU M³ D'EAU CONSOMMEE

A l'unanimité, les membres du conseil décident d'augmenter le prix du m³ d'eau consommé (rejet assainissement).

A compter de la prochaine facturation 2011, le montant de la redevance de l'assainissement sera appliqué à savoir :

- par m³ consommé : **0.90 €HT (au lieu de 0.838 €)**

ASSAINISSEMENT – TAXE FIXE ANNUELLE

Afin de financer les travaux d'entretien et de réhabilitation du réseau d'assainissement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'INSTAURER** une taxe fixe annuelle par branchement au réseau collectif de **20.00 €HT/ an**.

La taxe sera appliquée dès la prochaine facturation (semestrielle) à compter de 2011. Elle sera également appliquée par moitié à chaque facturation.

Ampliation sera adressée au SIVOM (service de facturation)

Question diverses

L'Agenda communal :

Un projet de création d'un agenda communal verra certainement le jour pour 2011.

Panneau d'affichage : Place du Bourg Neuf

Les matériaux sont arrivés. Reste maintenant la confection par les entreprises TUR et AUPY

N° de rue :

Mise à jour des numéros de rue pour toute habitation.

Route de Souvigny (carrefour du bon Repos)

Etude d'un passage piétons et d'un ralentisseur.

Lotissement (*entre la Maison du Braconnage et la route de Lamotte*)

Le Maire rappelle le projet de lotissement « les Genets » datant de 1980 et, qui pour le moment est en suspend quant à la 2^{ème} opération de vente concernant 14 lots. (2 ha) eau/assainissement déjà installé.

Projet d'un terrain omnisport.

A l'heure actuelle un projet d'un terrain omnisport est à l'étude.

La séance est levée à 19 h 35.

Le Maire,
Patrick MORIN